

DECISION DU  
01/10/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E19000192 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 27/09/2019, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune de Muret demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la 10ème modification du plan local d'urbanisme de la commune de Muret ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er septembre 2019 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Frédéric TOULZAT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Muret et à Monsieur Frédéric TOULZAT.

Fait à Toulouse, le 01/10/2019

Le magistrat délégué,

  
Florence NEGRE LE GUILLOU

